RR

ASSOCIATION

DE

PRIERES.

SANCTA....ET SALUBRIS EST COGITATIO PRO DEFUNCTIS EXORARE, UT A PECCATIS SOLVANTUR.—2. MACHAB. 12. 46.

RES
AF
124

QUEBEC:

De l'Imprimerie de C. Le François, Rue Laval, No. 9.

1820.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE
Fs

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

Q
le S
vent
plus
dem
mais
auqu
pas à
droit
pour
quel
le 2
de l
qui
qui
ses l
nos
Cler

ASSOCIATION

DE

PRIERES.

QUOIQUE les Prêtres aient en mains le Sacrifice d'expiation, il arrive souvent que ce sont eux qui y participent le plus tard, après leur mort. Un Prêtre demande des messes par son testament, mais c'est ordinairement le dernier article auquel on pense ; ou bien, l'on ne trouve pas à les faire dire aussitôt que l'on voudroit, et qu'il seroit convenable. Ce fut pour obvier à ces inconvéniens, que quelques respectables Curés formèrent le 29 Janvier, 1774, une Association de Prières pour les confrères défunts, qui depuis est devenue nombreuse, et qui a l'honneur de présenter à la tête de ses listes les noms de quelques-uns de nos illustres Prélats. Les Messrs. du Clergé, qui ne sont pas encore entrés

144776

dans cette louable Société, sont invités de s'y réunir.

Chacun des Prêtres de l'Association dira trois Messes pour le repos de l'âme de chaque confrère, aussitôt qu'il sera informé de son décès: par ce moyen chaque associé sera assûré d'avoir, aussitôt après sa mort, une quantité convenable de prières. La seconde intention de ces Messes sera d'obtenir de Dieu la grâce d'une bonne mort, pour celui qui doit suivre immédiatement.

Les Curés usés, qui par infirmité, ou leur trop grand âge ne pourront plus dire eux-mêmes les Messes, jouïront encore des fruits de l'Association; mais ils les feront dire, s'ils le peuvent.

Tel Prêtre qui désirera être admis dans la présente Association, s'adressera au président, qui l'inscrira dans son catalogue, et le fera ou par lui-même, ou par son Secrétaire, connoître aux Syndics des différens Districts, qui donneront aux confrères de leur canton respectif avis de l'agrégation du nouveau membre.

Tout Prêtre ainsi admis sera obligé de dire une Messe pour les associés défunts, et pour remplir la seconde intention ci-dessus proposée, qu'on pourroit appeller la première, eu égard à son importance. *Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus.*—*Ps.* 115.

Lorsque la Société perdra quelque confrère, le Syndic du district où sera le défunt, ou le Curé associé, son voisin le plus proche, si le défunt étoit l'un des Syndics, en donnera promptement avis au président et aux divers Syndics, afin qu'ils en donnent au plutôt connoissance aux confrères de leur canton respectif. Le président, en cas de mort d'un Syndic nommeroit, pour le remplacer, quelqu'autre Prêtre du même district.

Mr. ROBERT, Vicre. génl. en est actuellement le Président; et Mr. PARANT Directeur du Séminaire de Québec, en est le Secrétaire.

Le Diocèse est divisé en Sept Dis-

tricts, dans chacun desquels il y a un Syndic.

Le Premier District s'étend depuis St. Régis, jusqu'à la Paroisse de St Joseph de Chambly et à celle de Longueuil, inclusivement, côté du Sud ; et jusqu'à la tête de l'Isle de Montréal et à la Rivière du Chêne, côté du Nord, exclusivement. Mr. BOUCHER, Curé de la Prairie, en est le Syndic.

Le Second District comprend toute l'Isle de Montréal, toute l'Isle Jésus, et les paroisses depuis la Rivière du Chêne jusqu'à la Chenaie, inclusivement, avec les paroisses dans les profondeurs. Le Syndic en est Mr. M. BRUNET, Curé de St. Martin.

Le Troisième District renferme toute la Rivière Chambly, St. Joseph excepté, jusqu'à Sorel, inclusivement, avec les paroisses dans les profondeurs ; et sur le Fleuve St. Laurent, depuis Boucherville jusqu'à Contrecœur, inclusivement. Mr. HEBERT, Curé de St. Ours, en est le Syndic.

Le Quatrième District est depuis Repentigny, inclusivement, jusqu'à St. Cuthbert, aussi inclusivement ; et il contient aussi toutes les paroisses situées dans les profondeurs, à l'ouest de cette partie. Syndic Mr. LAMOTTE junior.

Le Cinquième District s'étend à toutes les paroisses, Nord et Sud, du District Ecclésiastique et Civil des Trois-Rivières. Syndic, Mr. NOISEUX, Vic Gén.

Le Sixième District comprend toutes les paroisses du Nord du Fleuve St. Laurent, dans toute l'étendue du District Ecclésiastique et Civil de Québec, ainsi que l'Isle d'Orléans et l'Isle aux Coudres. Mr. BOUCHERVILLE, Curé de Charles-Bourg, en est le Syndic.

Le Septième District enfin renferme toutes les paroisses, au Sud du Fleuve St. Laurent, du District Ecclésiastique et Civil de Québec, et aussi tous les postes d'en bas, au Sud du dit Fleuve. Le Syndic en est Mr. MASSE, Curé de la Pointe-Lévi.

NECROLOGE

Des Prêtres de l'Association jusqu'au 20 Septembre, 1820.

1. Monseigneur PIERRE DENAUT, Evêque de Québec.

MESSIEURS.

2. Desligneris.
3. Duburon.
4. Renoyer.
5 Marchand.
6. Petit.
7. Duchouquet.
8. Proulx.
9. Cherrier.
10 Payet.
11. Jos. Martel.
12. Petrimoulx.
13. Gamelin.
14. Carpentier.
15. Papin.
16. Robert de Montréal.
17. Raisenne.
18. Filiau.
19. St. Germain.
20. Lataille.
21. Gervaise.
22. Dufrost.
23. Racine.
24. Campeau.
25. P. Martel.
26. Picard.
27 Menard
28. Beaumont

MESSIEURS.

29. Dubois.
30. Mercereau.
31. Durouvray.
32 Porlier.
33. Lemers
34. Chs. Perrault.
35. Demeulle.
36. Curateau.
37. Chenet.
38. Ducondu.
39. Jos. Dorval.
40. Lenoir
41. Compain.
42. Duval.
43. P. P. Domin. Pétrimoulx.
44. Gosselin.
45. Louis Bedard.
46. Vidal.
47. Gallet.
48 R. P. Chrys. Dugast.
49. Berthiaume.
50. Fleury de Sabrevois.
51. Ign. Dorval.
52. Mailloux.
53. Connefroy.
54. Pouget.
55 Pinet.
66 Bertrand.
57. Duchouquet.
58. Lancto.
59. Ecuyez.
60 Deguise, senr.
61. Fr. Brunet.
62. Frichet.
63. Vinet.
64. Rinfret.
65. Dubord.
66. Alex. Dorval.
67. Deborniol.
68. Gaillard.
69. Casseneuve.
70. Verreau.
71. Deguise, junr.
72. P. Vesina.
73. Cornellier.
74. Bellanger.
75. Bruquier.
79. Prévost.
80. Foucher.

CATALOGUE.

1. Monseigneur J. O. PLESSIS, Evêque de Québec. + 1825
2. Monseigneur B. C. PANET, Evêque de Salde.
3. Mr. Noiseux, Vicaire Général et Curé du Cap de la Magdeleine.
4. Mr. Deschenaux, Vicaire Général et Curé de l'ancienne Lorette.
5. Mr. Robert, Vicaire Général, + 18[illegible]

PRESIDENT.

MESSIEURS.

6. Bro.	16. Ls. Lamotte.
7. Fortin.	17. Janv. Leclerc.
8 Dumouchel.	18 Hébert.
9. Kimbert.	19. Périnault.
10. Boucher.	20. Bégin. + 1814
11. Genest. + 1827	21. De Labroque-
12. Mich. Brunet.	rie. + 182[illegible]
13. Aubry.	22. Berthelot.
14. Desforges. + 1823	23. Félix.
15. Girouard.	24. Robitaille.

25.
26.
27.
28.
29
30.
31.
32.
33.
34.
35.
36.
37.
38.
39.
40.
41.
42.
43
44.
45.
46.
47.
48.

MESSIEURS.

25. Chaboillez.
26. Raisenne.
27. Létang.
28. I. B. Bedard.
29 Mâsse.
30. Taschereau. +1832
31. Courtain.
32. Durocher.
33. Orfroi.
34. Bardy. +1823
35. Plessis Bélair.
36. J. B. Gatien. +1820
37. Boissonnàult, Jun.
38. Roy. +1824
39. Lartigue.
40. Brouillet.
41. Perras.
42. Signay.
43 Vallé. +1825
44. Consigny.
45. De Boucherville. +1825
46. Varin.
47. Oliv. Langlois.*
48. Raimbault, Jun.
49. Joyer.
50. Serrand.
51. Gibert. +1824
52. Martin. +1826
53. Keller.
54. Ant. Parent.
55. Huot. +le 6 Août 1827
56. Deguise.
57. Lajus, Sen.
58. Arcenault.
59. Bezeau.
60. Delaunay.
61. Amiot, Sen.
62. Louis Parent.
63. Félix Gatien.
64. Paré.
65. Raby.
66. Painchaud.
67. Alex. Leclerc.
68. Ph. Parent.
69 Jos. Gagnon.
70. Roupe.
72. Alinotte.
73. Beaubien.
74. Lamotte, Sen.
75. Lajus, Jun.

*Lisez Oliv: Germain mort dans le mois de Janvier 1827.

MESSIEURS.

76 De Calonne. + 1822
77 Morin, Sen.
78. Jean. +
79 Viau.
80. Tabeau.
81 Pasquin.
82 Kelly
83. Lebourdais.
84, Pigeon.
85. Provancher.
86. Ch. Hot.
87 Archambault.
88 Prosp. Gagnon.
89. N. Dufresne.
90. Marcoux.
91 Js M. Bélanger.
92. Js Marcoux.
93. Xav. Marcoux.
94 Côté.
95. Geor. Besserer.
96 Ls. Gagné.
97. P. De Courval.
98. Demers.
99. Turgeon.
100 Migneau.
101 Léprohon.
102. Bourget.
103. Bruneau.
104 Madran.
105. Ant. Bedard.
106. Dufresne Jun.
107. Demers, Jun.
108. Cadieu.
109. Duranceau.
110. Ducharmes.
111 Raph. Paquet.
112. Verreau Jun.
113. McEacharn.
114. Fortin, Jun.
115. Odelin.
116. Chevrefils.
117. Ths. Bédard.
118. Clément.
119. Primeau.
120. Daveluy.
121. Pasquin, Jun.
122. Boissonnault, Sen.
123. Hudon.
124. Morisette.
125. Dugué.
126. Cecile.
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139

MESSIEURS.

127. Magdonald.
128. Desplantes.
129. J. F. Gagnon, Jun.
130. Dumoulin.
131. Flav. Leclerc.
132. Lacasse.
133. Decoigne.
134. Lagarde.
135. Lefrançois, Jun.
136. F. Blanchet.
137. Aubry, jun.
138. Delisle.
139. Amiot, jun.

MESSIEURS.

de Courtois 156	
Brai 157	
Fortier 158	Narcisse
Lovanger 159	Cuthbert (Père)
Maguire 160	
Edouard Le Duc 161	
Gosselin 162	
Label (Junior) 163	Edouard
Gauvreau 164	Celestin
Pépin 165	Thomas
Faucher 166	Edouard
Bélanger 167	Pierre

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

MESSIEURS.

Vêpres dites pour la Congrégation	
15. p: M. Verreau	dite
16. p: M. de Labroquerie	dite
17. p M. Germain	dite
18 p. M. Belisle	dite
19 p. M. Huot	dite
20 p. M. Genest	dite

MESSIEURS

Envoyé à Quebec à Messire Pessin p: les Pauvres la somme de ---------- £0 " 11 " 0

Donné à Chambly à la même fin ---- " - 3 " 8

Donné à Quebec à la meme fin ---------- " - 1 " 3

Donné à Chambly à la même fin ---- " - 1 " 0

Donné Chambly ---- " - 2 " 3

Donné Chambly ---- " - 2 " 0

[illegible] Réaine [illegible] ---- " 2 " 0

[illegible] ---- " 2 " 0

[illegible] ---- " 1 " 0

[illegible] ---- 1 " 3

[illegible] 6

[illegible] ---------- 5 " 0

~~MESSIEURS~~

Messes dites pour la Quaise Ecclésiastique au Société de St Michel

1° 1 p. M. Mich: Caroll	X acquittée
2° 1 p. Mgr. O. Plessis	X acquittée
3° 1 p: M. Verreau	X acquittée
4° 1 p. M. Latroquerie	X acquittée
5° 1 p. M. Huot	
6° 1 p. M. Genest	
7° 1 p. M. Rocher	

~~MESSIEURS.~~

Messes que j'ai dites pour la Société (des 3 Messes)	acquittée
1è 1re an en chantant dans la Société.	
2è – 3 p: M. Bégin,	XXX acquittées.
3è – 3 p: M. Gibert	XXX acquittées
4è 3 p: M. Roy	XXX acquittées
5è 3 p: M. Messes	XXX acquittées
6è 3 p. M. Robert	XXX acquittées
7è 3 p. M. Martin	XXX acquittées
8è p. M. Verreau	XXX acquittées
9è p: M. de Labruguerie	XXX acquittées
10a p. M. Germain	XXX acquittées
p. M. Huot	
p: M. Genest	
p: M. Rocher	

MESSIEURS.

Messes dites pour la Congré
gation des Ecrivains

1° Pour Mr Bardey — dite
2° — Mr Valle — dite
3° — M Noël — dite
4° — M Boucherville — dite
5° — M Desforge dite
6° — M. Bégin — dite

Les 6 Messes ci dessus sont acquittées
J. F. B. P. C.

7° pour Mr Roy — dite
8° pour Mr Doucet — dite
9° pour M. Ch: Bedard — dite
pour M. J. B Marchand — dite
pour M. Pierre Toupin — dite
p M Woolsey — dite
p M. Robert — dite
p M. Martin — dite